

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations

Numérique et société

pour le prochain contrat 2019-2023

Conservatoire national des arts et métiers –
CNAM

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mireille Bastien, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Dans le cadre du prochain contrat, la nouvelle offre de formation du CNAM fait apparaître cinq champs de formations au lieu de trois précédemment. Le champ *Numérique et société* (NS) regroupe 54 formations dont 8 dans le périmètre d'évaluation du Hcéres :

- Une licence générale,
- Quatre licences professionnelles,
- Trois masters.

Ces formations sont issues des anciens champs de formation *Sciences industrielles et technologies de l'information*, et *Travail, management, droit et société*. Il n'y a ni fermeture, ni création de nouvelle formation dans ce périmètre.

La création du champ NS a pour objectif d'afficher la volonté du CNAM de répondre à l'émergence de nouvelles compétences informatiques transverses, et à de nouveaux métiers du numérique notamment dans la communication numérique et l'analyse de l'information et des données.

La prise en compte de l'environnement socio-économique s'appuie largement sur le pôle de compétitivité et de transformation numérique, *Cap Digital* et sur les associations professionnelles en lien avec les formations proposées (ADETEM-Association nationale des professionnels du marketing, GFII-Groupement français des industries de l'information et de la connaissance, ADBS-Association des professionnels de l'information et de la documentation). De plus, le CNAM a mis en place en 2015 « Cnam Entreprises » afin d'accompagner les projets de développement des compétences des collaborateurs, au sein des entreprises et institutions publiques et privées, et de répondre à leurs sollicitations.

L'articulation du champ NS avec la recherche se fait par l'adossement des enseignants à des laboratoires de recherche et les synergies enseignement-recherche se concrétisent par des journées d'études, des séminaires, des implications d'auditeurs dans des travaux de recherche, des bourses CIFRE.

Le CNAM s'adresse principalement à un public composé d'auditeurs qui sont déjà en milieu professionnel ou qui sont en phase de reconversion. Les formations sont donc dispensées non seulement à Paris mais aussi, dans de nombreux centres régionaux. Cette spécificité fait que les formations sont souvent organisées en formation continue, en alternance et sous forme d'enseignement à distance. Le CNAM est ainsi un des premiers opérateurs de formation ouverte à distance. Il est donc naturel qu'il soit aussi précurseur dans le déploiement des outils numériques et qu'il y dédie un champ de formation.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Le périmètre scientifique et professionnel du champ NS se veut être une hybridation entre l'informatique et les sciences de l'information et de la communication, et d'autres secteurs du « droit, économie, gestion » tels que le marketing et la gestion. La conception de médias numériques est aussi une caractéristique majeure de ce champ. Dans cet objectif, les formations choisies pour constituer le champ NS sont plutôt pertinentes de par l'homogénéité et la complémentarité des domaines du numérique abordés.

Le domaine du numérique est par nature très transverse. Dans certains cas, on note une redondance avec des formations présentes dans les autres champs. Cependant, celle-ci est faible et n'est là que pour compléter très justement des formations dont le cœur de métier sort du champ NS, comme par exemple les métiers de l'informatique traitants des aspects plus matériels, rassemblés dans le champ *Industrie et territoires*.

La cohérence globale des formations au regard de l'environnement socio-économique est avantageusement assurée par une collaboration étroite avec le pôle de compétitivité *Cap Digital* et des associations de professionnels. La structure « Cnam Entreprises » complète le dispositif en offrant des formations qualifiantes dans le domaine du numérique ou en déployant des outils numériques spécifiques (MOOC par exemple). Le rôle et les réalisations de cette structure dans le domaine spécifiquement du numérique auraient mérité d'être plus détaillés dans le document projet afin de pouvoir en valider la pertinence. La visite du comité a permis de s'en assurer.

Pour les licences (L et LP), le lien avec la recherche est essentiellement assuré par la présence d'enseignants-chercheurs. S'il est normal d'assurer un ancrage minimal des formations de type LP dans la recherche, le lien doit être plus important pour les licences générales puisque potentiellement préparant au master. Il pourrait être pertinent de réfléchir à la mise en place de dispositifs d'initiation à la recherche.

Tous les masters ont un lien correct avec la recherche grâce à la présence des enseignants-chercheurs qui enseignent des thématiques adossées à leur laboratoire et, surtout, par l'existence dans les maquettes pédagogiques d'au moins un stage en laboratoire en deuxième année de master (hors dispositif d'alternance).

L'ensemble des formations proposées sont construites en tenant compte de la politique et de la stratégie du CNAM telle que développée dans le document général « Stratégie de formation ».

Les recommandations formulées par le Hcéres lors de l'évaluation ont toutes été prises en compte. Elles engendrent soit, des aménagements soit, des restructurations des formations. Les changements proposés sont globalement bien argumentés sauf pour la LP *Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données* pour laquelle on manque de données factuelles. Un effort global très appréciable est allé vers le renforcement de l'enseignement de l'anglais : création d'une unité d'enseignement, augmentation du nombre d'heures voire, création de cours intégralement dispensés en anglais (master *Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux*). Une structure spécifique, la Communication en Langue Étrangère (CLE), pilotée par le champ *Entreprise, travail, emplois et métiers* (ETEM), a été mise en place pour aider les formations et pour proposer parallèlement des enseignements spécifiques.

Enfin, concernant le master *Informatique* pour lequel des réserves avaient été formulées, la fiche de présentation apporte des réponses claires aux interrogations et des solutions concrètes pour résoudre les problèmes soulevés.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le CNAM est un établissement à part dans le paysage universitaire français. Il est le premier opérateur de formation professionnelle tout au long de la vie, et propose à chaque auditeur en tout point du territoire la construction d'un parcours individualisé sur tout type de formation entre Bac+1 et le doctorat et sous toutes ses formes (classique, alternance, cours du soir...).

Cette spécificité rend compliqué le pilotage. Cette difficulté transparait dans l'évaluation par des incertitudes soulevées lors de l'évaluation du bilan, quant à la capacité du CNAM à assurer la cohérence de son offre de formation. Le CNAM semble avoir entendu ces remarques, en affichant dans son document « Stratégie de formation » une structure de pilotage national plus claire et dont les missions sont définies et incarnées : un adjoint à l'administrateur général (relai de la direction et animateur), une direction nationale des formations (autoévaluation, qualité) et 16 équipes pédagogiques nationales (EPN) rassemblant les grands champs disciplinaires et effectuant principalement une veille prospective sur les besoins en compétences et métiers en relation avec les milieux sociaux économiques à Paris et aussi, dans tous les centres régionaux. La relation entre le conseil des formations, seul organe national décisionnaire, et les structures administratives de pilotage mériterait cependant d'être détaillée pour s'assurer de la participation active des élus, élèves et personnalités extérieures.

Concernant le pilotage des champs, le document « Stratégie de formation » du CNAM stipule que celui-ci est assuré par l'adjoint à l'administrateur général chargé de la formation. Il s'appuie sur la réunion annuelle des cinq champs de formation qui examine collégalement les éléments fournis par la direction de l'aide au pilotage, l'observatoire des études et carrières et les retours des conseils d'EPN et des conseils de perfectionnement. Le document spécifique du champ NS mentionne d'autres intervenants dont un coordonnateur de champ. Une homogénéisation des documents apparait nécessaire pour correctement visualiser la structure fine du pilotage.

Au regard du document fourni par le CNAM, la dispersion des formations du champ NS sur plusieurs sites et la diversité des modes d'enseignement ne favorisent pas une mutualisation des ressources. Après échanges lors de la visite, cette mutualisation existe bien dès lors qu'elle est techniquement possible.

Le pilotage des formations, généralement assuré par un responsable épaulé d'une équipe plus ou moins fournie, fonctionne correctement. Toutefois, une participation des étudiants et des diplômés n'est pas suffisamment mise en évidence. La mise en place des conseils de perfectionnement dont l'absence trop fréquente avait été fortement critiquée lors de l'évaluation du bilan est annoncée dans toutes les formations. Cette volonté très positive constitue une première étape vers un pilotage plus fin de chaque formation au plus près de chaque acteur.

La capacité d'autoévaluation des formations et un fonctionnement en mode « management par la qualité » est un point que l'évaluation du bilan a souvent noté comme faible. Le CNAM a décidé de mettre en place un dispositif commun à tous les champs de formation : le suivi des programmes. Il assure un suivi des effectifs, de l'évaluation des enseignements par les étudiants organisée au niveau central de l'établissement par l'Observatoire des études et carrières (OEC) du CNAM. Un suivi des diplômés est également organisé par l'OEC et un retour réflexif et prospectif dans le cadre des conseils de perfectionnement et des conseils des EPN, est annoncé. Cette évolution est certes positive mais il n'est pas possible d'apprécier la pertinence du fonctionnement d'une telle structure dont rien n'est dit. On ne sait pas non plus comment elle s'intègre à la structure de pilotage telle que décrite dans le document général du CNAM. Ce point reste donc critique, d'autant que les fiches de présentation des formations peinent toujours à fournir des données factuelles et que les échanges lors de la visite sur site n'ont pas permis d'apporter un éclairage plus précis.

Afin de travailler à l'intégration cohérente et efficace du numérique dans la formation, le CNAM s'est doté de structures très pertinentes dont toute ou partie de l'activité est consacrée soit, à la formation (l'École nationale des jeux et media interactifs numériques - ENJMIN ; l'Institut national des sciences et techniques de la documentation et des données - INSTD ; l'Institut de la transformation numérique - ITN) soit, à la recherche (laboratoires *CEDRIC* et *DICEN-Idf*) liée à la transformation numérique. Elles sont donc naturellement et intimement liées au champ NS. Si l'on comprend bien l'implication des laboratoires à travers les thématiques de recherche dans la formation, les collaborations avec les écoles et instituts mériteraient d'être plus détaillées afin d'apprécier le travail collaboratif réel, découvert lors de la visite et ses implications dans l'évolution des programmes et de la pédagogie liée au numérique.

Le partenariat à l'international est très inégal selon les formations voire même, inexistant parfois. La fiche de présentation du champ NS ne fait mention que de la collaboration de l'ENJMIN avec différentes universités et centres de recherche dans le monde. Alors que le Hcéres avait émis des recommandations vers une clarification et un développement des actions à l'international, la fiche du champ NS ne mentionne rien de tel. Les seules réponses sont trouvées dans les fiches de présentation des formations dont on peut louer leur effort pour répondre aux questions ainsi qu'à travers les discussions sur ce thème lors de la visite. Toutefois, le manque de pilotage affiché au niveau du champ ne permet pas de trouver une cohérence dans les actions à l'international décrites dans le document stratégique du CNAM.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Informatique	L	CNAM	
Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine	LP	CNAM	
Métiers de l'information : veille et gestion des ressources documentaires	LP	CNAM	
Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données	LP	CNAM	
Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	LP	CNAM	
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	M	CNAM	
Humanités numériques	M	CNAM	
Informatique	M	CNAM	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Olivier Faron
Administrateur Général

Paris, le 18 septembre 2018

Référence : cnam/dnf/af/16/2018

Dossier suivi par : Ariane FREHEL

Tél 01 40 27 23 04

Objet : REPONSE DU CNAM AUX EVALUATIONS DES FORMATIONS PROJET MENEES PAR L'HCERES

Les retours récents sur l'évaluation des formations du Cnam réalisée par l'Hcéres traduisent une démarche vertueuse, à commencer par les apports des échanges directs menés en juin dont chacun ne peut que se féliciter.

Au-delà d'un certain nombre d'avancées saluées dans les rapports sur les cinq champs, il est important de revenir sur des difficultés structurelles et/ou conjoncturelles que l'établissement souhaite surmonter de manière collégiale et volontariste.

D'un point de vue structurel, le projet de réorganisation, intitulé Cnam 2020, va rapidement porter ses fruits, notamment en termes de processus de décision. Les circuits vont devenir progressivement plus fluides et donc plus efficaces. Le partage de la mission formation par l'adjoint à l'administrateur général en charge de la formation va également clarifier la partie sommitale de l'organisation. L'autre dimension structurelle est le cœur de la mission du Conservatoire qui renvoie à la formation de professionnels, en ce sens plus des auditeurs hors temps de travail que des étudiants stricto sensu, pour lesquels les questions de l'employabilité et de la promotion sociale sont névralgiques. L'attention portée à la mise en place de conseils de perfectionnement apparaît donc essentielle, voire prioritaire.

A titre complémentaire, la nécessité d'une prise en compte accrue de la recherche, en particulier au niveau master, semble essentielle dans le cadre d'une meilleure reconnaissance des laboratoires de l'établissement.

Enfin, la campagne d'emplois vise à répondre au mieux au besoin d'enseignants-chercheurs domaine par domaine, secteur par secteur, champ par champ. Les recrutements peuvent parfois poser des problèmes de phasage pour permettre notamment un portage des diplômes efficace. Certains grands domaines comme ceux de la logistique et des transports ou de l'assurance ont ainsi vocation à être renforcés alors que l'effort de mutualisation devrait accroître le nombre de projets transversaux.



Olivier FARON

Dès à présent et en guise de retour au rapport d'évaluation par champ de formation, je me propose de vous donner quelques éclairages ciblés sur les évolutions prévues dans les formations en réponse aux remarques de l'évaluation HCERES.

Champ ETEM

- Licence mention sciences sociales

En préambule, il nous semble utile de rappeler les éléments forts justifiant le maintien de l'ouverture de cette licence générale en sciences sociales au sein du Conservatoire national des arts et métiers :

- Historiquement, la licence générale sciences sociales est héritière de l'ancienne licence générale Travail Orientation Société habilitée en 2005 et créée à la suite du souhait de l'établissement de mettre en cohérence les formations Bac+3 et infra dans l'ancien pôle travail et société. Ce projet trouvait son origine dans un travail réalisé par MM. les professeurs Vincent Merle et Even Loarer. Cette licence a ensuite évolué au fil des évaluations AERES à l'époque et des évolutions organisationnelles de l'établissement (création du département TOF).
- Pour la campagne d'évaluation-accréditation en cours, plusieurs éléments ont motivé le maintien et l'évolution de la maquette de la Licence Générale Sciences Sociales, et notamment le besoin exprimé par plusieurs Centres Cnam en Région (Pays de la Loire, Normandie, Centre...) de maintenir - en la faisant évoluer- cette licence qui permet :
 - de proposer une offre à Bac+3 dans le champ du travail, de la santé et de la formation, complémentaire de l'offre Cnam dans le champ des sciences et techniques.
 - de favoriser des accès via VAE (VAP 85) à des niveaux de L3.
 - D'ouvrir vers des parcours de master du champ du travail, de l'orientation et de la société.

La licence générale sciences sociales proposait initialement cinq parcours différents (« Formation et travail », « Travail, orientation et parcours professionnels », « Travail, clinique du travail et psychologie », « Travail et société », « Analyse du travail, performance, santé ») dont les spécialisations commençaient dès la Licence 1.

Suite aux remarques constructives de l'HCERES explicitant la construction d'une licence générale (avec notamment un tronc commun général pour les deux premières années de licence), nous avons revu la structure de cette licence.

Les années de L1 et de L2 ne proposent à présent qu'un seul tronc commun aux cinq parcours.

En L1, ce tronc commun propose des enseignements en droit, communication, théorie des organisations, économie, sociologie, informatique et psychologie. Ces enseignements sont renforcés en L2 avec un enseignement en langue, une initiation au management RH, en formation des adultes et en santé au travail. L'expérience professionnelle est valorisée de 10 ECTS en L1 et de 14 ECTS en L2.

La L3 propose quant à elle un tronc commun réduit avec deux unités d'enseignement en communication et en recherche d'information, l'expérience professionnelle pour 14 ECTS ainsi que la possibilité de choisir deux enseignements de l'offre de l'équipe pédagogique Travail (l'une étant nécessairement une UE dans la spécialité choisie). Les cinq parcours sont ensuite déclinés avec 4 ou 5 unités d'enseignement pour un total de 24 ECTS dans chaque spécialité.

- Master mention Ergonomie :

Rappel des éléments concernant le master d'ergonomie présents dans le rapport d'évaluation de l'HCERES

« Le master Ergonomie fait part, dans sa fiche de présentation de formation, de la mise en place d'un enseignement de langue et d'un conseil de perfectionnement pour un seul des deux parcours, en plus de celui déjà existant pour la mention. La configuration de ce conseil de perfectionnement uniquement pour le parcours Intervenir en ergonomie est étonnante. Il nous a été indiqué lors de la visite que ce point relatif au conseil de perfectionnement serait revu pour se caler sur une configuration classique d'un seul conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Par ailleurs, il n'est pas fait mention d'une réorientation pour

répondre à la sous-représentation des intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique, tout comme pour accroître l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.»

L'ensemble de l'équipe pédagogique en charge du master mention ergonomie du Cnam tient tout d'abord à remercier les experts pour le temps consacré à l'évaluation du dossier et pour la qualité de leurs remarques. Cette équipe souhaite néanmoins apporter quelques précisions à certaines d'entre elles.

- Comme indiqué lors de la réunion avec les expert.e.s HCERES, un conseil de perfectionnement sera mis en place pour les deux parcours du master. Il s'agissait d'une coquille s'étant glissée dans le document. Ce point a été corrigé dans le document de présentation du master.
- Concernant la « sous-représentation des intervenants professionnels du domaine », le renouvellement de deux postes de PAST a été demandé. Par ailleurs, nous nous appuyons depuis plusieurs années, sur un nombre conséquent d'ergonomes-consultants vacataires qui assurent un grand nombre d'heures d'enseignement. Depuis la précédente année, ceux-ci ont été complétés par 8 nouveaux vacataires ergonomes-consultants. Ce mouvement va être poursuivi dans les années à venir. Nous tenons, néanmoins, à signaler que l'équipe pédagogique élargie d'ergonomie (y compris les centres régionaux) est constituée de professionnels non universitaires pour moitié (deux consultantes au Centre Normandie, un intervenant professionnel et un enseignant-chercheur en Bretagne, 2 consultants en PACA).
- Concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans les enseignements, si cette remarque concerne l'ouverture des enseignements à distance, nous signalons que l'ensemble des UE constituant le master potentiellement « ouvrable » en FOAD le sont. Les UE non ouvertes à distance sont des UE de travaux pratiques, qu'il est difficile, voire impossible, d'ouvrir entièrement en FOAD. Celles-ci sont néanmoins proposées en formation hybride dans 2 centres régionaux. Par ailleurs, l'équipe s'appuie sur des pratiques pédagogiques « innovantes » non soutenues par des technologies (classes inversées, pédagogie participative ou par projet...). Nous examinerons néanmoins avec les services compétents du Cnam des possibilités de formation hybride sur certains TP afin de favoriser l'accessibilité de notre offre.

Champ IT

- Licence professionnelle mention Logistique et pilotage des flux :

La campagne d'emploi d'enseignants chercheurs actuellement en cours contribuera au renforcement de l'équipe pédagogique logistique.

- Licence professionnelle mention Logistique et transports internationaux

La campagne d'emploi d'enseignants chercheurs actuellement en cours contribuera au renforcement de l'équipe pédagogique logistique.

Champ ICC

- Licence professionnelle mention Métiers des arts culinaires et de la table :

Cette licence est dans une phase de transition entre le départ à la retraite d'un past spécialement recruté pour la filière métiers de bouche et l'arrivée du professeur du Cnam en charge du pôle national agro-alimentaire. Le recrutement de ce professeur est actuellement en cours. La formation n'est donc pas ouverte pour 2018-2019 mais nous souhaitons l'ouvrir par la suite et avons les flux pour la rentrée 2019.

Un tableau comportant un nombre significatif d'enseignants chercheurs et précisant les statuts des personnels Cnam gérant cette formation sera mis à la disposition du MESRI.

- Master Design :

La rédaction d'une fiche complémentaire précisant l'organisation pédagogique du master dans le cadre d'un partenariat Cnam - Ecoles d'art est souhaitée. Ce complément sera remis directement au MESRI.

- Master information communication

Les remarques du comité portent sur trois points :

1. La structuration semestrielle
2. La progression pédagogique
3. Le lien avec la recherche

Ces trois éléments ont été rectifiés ou clarifiés dès la rentrée 2018 (cf. nouveau programme à valoir dès octobre 2018)

1. Répartition des ECTS par semestre : elle est maintenant conforme à 30 ECTS par semestre (cf. infra nouveau programme)
2. Le lien avec la recherche : ce lien était effectif mais sans doute insuffisamment mis en avant. Dorénavant le premier semestre du M1 comme le premier semestre du M2 donnent lieu à la réalisation d'un « projet de recherche tutoré » (respectivement 6 ECT en M1 et 12 ECT en M2) encadré par un enseignant-chercheur du laboratoire Dicen-IdF pour bénéficier des apports méthodologiques permettant de s'engager dans une démarche scientifique (cf. infra). C'était déjà le cas pour l'essentiel, comme en témoignent les projets des auditeurs. Pour rappel, les responsables du Master sont respectivement le directeur du laboratoire Dicen-IdF et l'animatrice du thème de recherche « Coopération médiatisée », tous deux très engagés dans l'encadrement doctoral. D'ailleurs, un étudiant du Master de l'année 2017-2018 a candidaté avec succès au concours doctoral de l'Université Paris-Nanterre et effectuera sa thèse au laboratoire Dicen-IdF.
3. Cohérence pédagogique et spécialisation progressive : les remarques concernant ces dimensions relèvent en grande partie d'un malentendu lié au projet d'organisation en bloc de compétence (elle-même liée aux certificats de spécialisation). Pour la quasi-totalité des inscrits, il existe une spécialisation progressive très claire entre le bloc théorique du M1 (S1) et le bloc théorique du M2 (S2). De même il y a une progression pédagogique entre le bloc appliqué du M1 (S2) sur le design collaboratif et le bloc appliqué du M2 (S2) sur le management de projet pour la transformation digitale. Il n'est pas possible d'accompagner un projet de transformation digitale participatif sans maîtriser parfaitement les démarches de design collaboratif qui permettent de concevoir des solutions en impliquant les usagers. **Les possibilités de permutation des parties appliquées du M1 et du M2 ne concerneraient potentiellement qu'un tout petit nombre d'auditeurs en formation continue dans une logique de demande de délivrance du master via la VAE et uniquement sur la base d'une étude approfondie de leur parcours professionnel. Elle s'inscrit dans la logique des blocs de compétences promue par le ministère.**

Modifications apportées dès la rentrée 2018-2019 pour donner suite aux remarques de l'HCERES**Programme du Master 1 : "Transition numérique et innovation collaborative"****1er Semestre :** 30 ECTS

- CCE 200 - Théories de la communication - **4 crédits**
- CCE 203 - Fondamentaux de l'organisation des connaissances - **4 crédits**
- CCE 204 - Fondamentaux du numérique : web et partage de documents - **4 crédits**
- CCE 205 - Anthropologie des connaissances : pratiques et techniques - **4 crédits**
- CCE 206 - Coopération et organisation : principes et outils - **4 crédits**
- DNF001 - Certificat informatique et internet - **4 crédits**

UA3205 - Mémoire de recherche tutoré de S1 - 6 crédits**2eme Semestre :** 30 ECTS

Trois UE correspondant au certificat "Design Collaboratif"

- CCE 207 - Médiation par le prototypage pour la co-création - **4 crédits**
- CCE 208 - Conception et facilitation d'ateliers collaboratifs - **4 crédits**
- CCE 209 - Création d'un dispositif d'innovation participative - **4 crédits**

UE d'anglais à choisir : ANG100 (Anglais Général) ou ANG 200 (Parcours d'apprentissage personnalisé) - **6 crédits**Stage ou projet selon une des trois modalités donnant lieu à rédaction de mémoire - **12 crédits**

- **UA 3206 - Projet tutoré applicatif**
- **UA 3206 - Stage tutoré en entreprise**
- **UA 3206 - Stage ou projet de recherche**

Programme du Master 2 : "Transition numérique et innovation collaborative"

1er Semestre : 30 ECTS

- CCE 210 - Technologies participatives et économies de la convivialité - 4 crédits
- CCE 211 - Communication et éditorialisation - 4 crédits
- CCE 212 - Théories de l'activité collective et enjeux du « collaboratif » - 4 crédits
- CCE 216 - Management, travail et organisation en contexte numérique - 4 crédits
- CCE 217 - Architecture de l'information et design numérique - 4 crédits

UA3204 - Mémoire de recherche tutoré de M2 - 10 crédits

2eme Semestre : 30 ECTS

Trois UE correspondant au certificat "Chef de projet transformation numérique 2.0"

- CCE 213 - Démarches de transformation digitale en entreprise - 4 crédits
- CCE 214 - Gestion de projet pour la conception de solutions digitales - 4 crédits
- CCE 215 - Notions pour l'analyse des offres et des besoins - 4 crédits

Stage ou projet : choisir une UA parmi les trois - 18 crédits

- UA 3201 - Projet tutoré applicatif
- UA 3202 - Stage tutoré en entreprise
- UA 3203 - Stage ou projet de recherche

Champ RRQSAF

- Licence DEG mention Économie Gestion : demande de maintien de cette mention

La licence Économie-Gestion, dont les effectifs sont en expansion depuis 2012, alimente en priorité les masters suivants : Finance d'entreprise (CNU06), Finance de marché (double CNU05-06), Économie (à venir, CNU05). Elle n'alimente pas le Master CCA (comptabilité) contrairement à la licence Gestion. Inversement, la licence Gestion n'alimente pas les diplômes précités. Les diplômes en Finance requièrent en effet une double connaissance en économie et en gestion, assise sur des bases mathématiques solides, que la Licence Gestion ne permet pas d'acquérir. C'est donc que ces deux licences sont distinctes. **L'Hcéres, dans son rapport d'évaluation, suggère de renommer la licence Économie-Gestion en licence Économie afin de favoriser la lisibilité pour les futurs auditeurs. Même si nous apprécions pleinement l'ensemble des analyses de ce rapport, nous souhaiterions néanmoins maintenir le libellé Licence Économie-Gestion.** En voici les raisons en 4 points :

Renommer la licence dans l'offre de formation du Cnam risque de pénaliser la lisibilité du programme, et de générer des erreurs de parcours impactant les entrées en master. Comme vous le savez, la gestion est un domaine très vaste qui regroupe des connaissances et « compétences métier » différentes. Ainsi, la finance d'entreprise et la comptabilité (gestion), n'aboutissent pas aux mêmes métiers. En renommant la licence Économie-Gestion en Économie, les élèves souhaitant s'inscrire en master finance d'entreprise se tourneront par erreur vers la licence Gestion (parcours comptabilité).

Le libellé Économie pourrait dissuader les auditeurs de s'inscrire dans la formation, entraînant une baisse des effectifs de licence et des candidatures en master de finance (entreprise, marchés). L'intitulé Economie-Gestion est très attractif en raison même de la double connaissance acquise en fin de cursus. L'intitulé Économie est en revanche associé dans le milieu universitaire à des filières théoriques peu professionnalisantes, en particulier pour le niveau licence. Ce libellé sied donc mal au public du Cnam (auditeurs déjà en milieu professionnel ou en phase de reconversion).

Une absence de demande pour un « véritable » diplôme d'Économie au niveau Licence. Un libellé Économie, pour conserver une cohérence entre l'affichage et le contenu,

nécessiterait de faire une place beaucoup plus importante aux cours d'économie (économétrie par exemple). Or le public du Cnam n'en est pas demandeur. Par contre nous avons une très forte demande au niveau licence pour une formation duale en économie et en gestion. Nos auditeurs sont attirés par la double exposition de ce tronc commun et en attendent (i) une meilleure compréhension des différents sujets et (ii) la possibilité de faire un choix de spécialisation plus informé au niveau master.

Ce changement pourrait conduire à un désengagement de nos partenaires et à des difficultés pour en trouver d'autres. La licence Économie-Gestion est ouverte en alternance dans 2 centres. En pays de la Loire, la banque partenaire du cursus est attirée par la double étiquette du diplôme, et les inscrits en alternance dispose d'une promesse d'embauche en début de formation. En Bourgogne, le déploiement de la licence Économie-Gestion (plutôt que la licence Gestion) par le centre scolaire Notre Dame est issu d'une requête locale de développement du territoire. Le libellé Économie introduit une confusion sur le contenu du diplôme pouvant conduire à un désengagement de nos partenaires. Cette remarque s'applique également au Cnam Liban qui déploie la licence Économie-Gestion en cours du jour.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez pu porter à ce dossier, nous espérons que les arguments précités plaideront en faveur d'un maintien du libellé Économie-Gestion qui nous semble important pour l'attractivité et la cohérence de nos programmes, en particulier entre les niveaux licence et master.

- Licence professionnelle mention métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations :

Une réflexion est engagée pour intégrer cette thématique comme parcours de la licence de gestion.

- Licence professionnelle mention métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion :

Une réflexion est engagée pour intégrer cette thématique comme parcours de la licence de gestion.

- Master mention Criminologie :

Le Master Droit Économie Gestion, mention Criminologie remercie le comité d'audit de l'HCERES, qui a indiqué avoir été satisfait des réponses apportées à ses interrogations.

Les éléments fondateurs de sa création ont ainsi été soulignés. Le Master mention Criminologie a été créé pour répondre à un besoin national de création d'une filière métier ancrée dans la formation par et pour la recherche, adossé au Pôle Sécurité Défense Renseignement et accueillant déjà des étudiants en certificats, licences, M1 et M2 et 5 élèves en formation doctorale.

Ses mémoires majeurs en M2 répondent aux exigences les plus strictes de la recherche. Une progression réelle est inscrite dans le parcours M1-M2, qui exige une validation à 10 pour chacune des matières sans compensation. Deux Maîtres de Conférences, publiant dans des revues classées internationales, en radicalisation (CNU 1) et en mathématiques (CNU 27) ont rejoint une équipe en émergence (EE) soutenue par la FMSH et l'ENA et validée à l'unanimité par le CS du Cnam, en partenariat formel avec de grandes universités américaine, russe et chinoise. Ces éléments concernant la progressivité des enseignements, les statistiques de publication des chercheurs dans des revues classées, la formation à un métier, ont confirmé la place unique du pôle sécurité défense renseignement.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

